

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU MAIRE
N° 2026-01-004

OBJET CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOCAL DE STOCKAGE
A ARTIGNOSC SUR VERDON

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC - SUR - VERDON,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu, la délibération du conseil municipal N° 2020-12-052, du 04 décembre 2020, portant délégations consenties à Monsieur Serge CONSTANS, Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON, par le conseil municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Vu la demande de prolongation d'utilisation des locaux municipaux de Madame Nadine LANDRY épouse MOUTTET afin d'obtenir l'occupation d'une partie du local de stockage situé : 214 Ancien Chemin de Riez à ARTIGNOSC SUR VERDON ;

DECIDE

Article 1 : d' établir une convention d'occupation précaire d'un local de stockage, situé 214 Ancien Chemin de Riez à ARTIGNOSC SUR VERDON (83630), d'une superficie d'environ 30 m², au profit de Madame Nadine LANDRY épouse MOUTTET, pour une période de trois mois, allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026 ;

Article 2 : Madame la secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BRIGNOLES ;
- à Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable de DRAGUIGNAN ;
- à Madame Nadine LANDRY MOUTTET ;

Fait à ARTIGNOSC sur VERDON, le 30 janvier 2026
Le Maire, Serge CONSTANS



Accusé de réception

ID : ID083218300051 - 20260130-DM202601004 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Sous Préfet :

Notification par

Publication sur le site internet le :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.